

# RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

## FUTSAL



**SAISON 2024-2025**

Modifié le 20-06-2024

**RSEQ**  
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

## Table des matières

<b>ART. 1</b>	<b>RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS</b>	<b>3</b>
<b>ART. 2</b>	<b>IDENTIFICATION DES CATÉGORIES</b>	<b>3</b>
<b>ART. 3</b>	<b>SURCLASSEMENT/CHEVAUCHEMENT</b>	<b>3</b>
<b>ART. 4</b>	<b>COMPOSITION DES ÉQUIPES</b>	<b>3</b>
<b>ART. 5</b>	<b>FORMULE DES RENCONTRES</b>	<b>4</b>
<b>ART. 6</b>	<b>DURÉE DES PARTIES</b>	<b>5</b>
<b>ART. 7</b>	<b>ÉCART</b>	<b>5</b>
<b>ART. 8</b>	<b>FORFAIT</b>	<b>5</b>
<b>ART. 9</b>	<b>CLASSEMENT</b>	<b>6</b>
<b>ART. 10</b>	<b>BALLON OFFICIEL</b>	<b>6</b>
<b>ART. 11</b>	<b>SANCTIONS ET SUSPENSIONS</b>	<b>6</b>
<b>ART. 12</b>	<b>L'ENTRAÎNEUR</b>	<b>7</b>
<b>ART. 13</b>	<b>RÉCOMPENSES</b>	<b>8</b>







## ART. 9 CLASSEMENT

9.1 Les points accordés aux fins du classement des équipes le sont :

Victoire	3 points
Nulle	1 point
Défaite	0 point
Forfait	0 point

9.2 **Éthique sportive en saison régulière**

Le comportement des joueurs **et des entraîneurs** d'une équipe permet de cumuler des points :

Aucun carton ou 2 cartons jaunes	2 points
3 cartons jaunes	1 point
Expulsion directe (rouge direct), 4 cartons jaunes ou +	0 point

## ART. 10 BALLON OFFICIEL

Ballon de « FUTSAL » BADEN MODÈLE – S340LB-02

## ART. 11 SANCTIONS ET SUSPENSIONS

- 11.1 Si un joueur ou un entraîneur reçoit une expulsion, celui-ci doit quitter le gymnase immédiatement et il est automatiquement suspendu pour la partie suivante (incluant les éliminatoires et le régional).
- 11.2 Un joueur ou un entraîneur qui accumule deux cartons rouges est suspendu automatiquement de la saison en cours (incluant le régional et le provincial).
- 11.3 Un joueur qui reçoit un troisième carton jaune au cours de la saison est suspendu automatiquement pour la partie suivante (incluant les éliminatoires et le régional).

11.4 Un joueur qui reçoit un cinquième carton jaune au cours de la saison est suspendu automatiquement pour les deux parties suivantes. Pour chaque carton jaune supplémentaire à la suite du cinquième, l'élève-athlète est suspendu automatiquement pour les 3 parties suivantes (incluant les éliminatoires et le régional). De plus, son dossier sera soumis au comité vigilance et éthique.

Deux cartons jaunes reçus dans la même partie sont comptabilisés comme une expulsion et les sanctions de ce dernier s'appliquent.

11.5 Le cumul des cartons jaune est remis à zéro au début des séries éliminatoires. Dans le cas d'une expulsion à la dernière partie de la saison régulière, la suspension est maintenue à la première partie des séries éliminatoires.

11.6 Dans le cas d'une expulsion d'un joueur, l'équipe devra jouer avec un joueur en moins pendant 3 minutes. C'est le marqueur qui est responsable de chronométrer les 3 minutes. Lorsque les 3 minutes sont terminées, le chronométreur indiquera à l'entraîneur qu'un 5<sup>e</sup> joueur pourra réintégrer le jeu.

Si un but est marqué en avantage numérique, la partie doit reprendre à 5 contre 5. Dans le cas d'un but en désavantage numérique, le jeu continu à 5 contre 4.

11.7 Si une équipe reçoit 2 expulsions dans la même partie, l'équipe perd par forfait (toute combinaison de joueurs et d'entraîneurs). Les cartons accumulés durant la partie sont maintenus et l'équipe gagnante obtient leur point d'éthique selon les cartons reçus durant la partie.

11.8 Si un joueur reçoit 2 cartons jaunes dans la même partie, il sera automatiquement expulsé de la partie en cours et suspendu pour la partie suivante (incluant les éliminatoires et le régional).

11.9 Un entraîneur qui aligne un joueur inadmissible (pour des cartons) perd par forfait.

**N.B. L'entraîneur a la responsabilité de connaître le nombre de cartons cumulés par son équipe.**

## **ART. 12 L'ENTRAÎNEUR**

Les entraîneurs qui sont sur le banc des joueurs doivent être inscrits sur la feuille de partie. L'entraîneur doit demeurer au banc des joueurs et adopter un comportement responsable.

## **ART. 13 RÉCOMPENSES**

Une bannière locale est remise à l'équipe terminant en tête du classement de la saison régulière pour la division 3 et pour la division 4 niveau 1.

Une bannière régionale est remise à l'équipe championne du championnat régional scolaire pour la division 3 et pour la division 4 niveau 1.

Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises aux 3 premières équipes lors du championnat régional scolaire pour la division 3 et pour la division 4 niveau 1.